



## Formulaire d'impact

### Rejets atmosphériques

Article 18 du Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement

## Renseignements

### Préalable

Vous devez au préalable remplir les formulaires généraux afin de connaître les renseignements nécessaires au dépôt d'une demande d'autorisation ministérielle pour votre projet.

### Portée du formulaire

Ce formulaire vise à prévoir l'impact des rejets atmosphériques générés dans le cadre d'un nouveau projet ou d'une nouvelle activité réalisée pour un projet en cours, ou encore dans le cadre d'une modification à une activité déjà autorisée.

Ce formulaire d'impact doit faire état de tous les rejets atmosphériques générés par toutes les activités composant votre projet. Il est donc fortement conseillé de le remplir qu'une fois tous les formulaires relatifs aux d'activités complétés.

Ce formulaire ne vise pas les activités exemptées ou faisant l'objet d'une déclaration de conformité.

### Fournir les renseignements demandés

Vous devez répondre à toutes les questions à moins d'indication contraire.

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande d'autorisation, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements.

## Références

### Loi et règlements directement liés au présent formulaire

- [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q2) - ci-après appelée la LQE
- [Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 17.1) - ci-après appelé le REAFIE

### Règlements complémentaires

- [Règlement sur les carrières et sablières](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 7)
- [Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 18)
- [Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 19)
- [Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 46)
- [Règlement sur les usines de béton bitumineux](#) (RLRQ, chapitre Q-2, r. 48)
- [Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers](#) (RLRQ, chapitre Q-2, R. 27)

### Documents de soutien, guides et outils de référence

- [Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage](#)
- [Lignes directrices pour l'encadrement des activités de biométhanisation](#)
- [Lignes directrices relatives à la gestion de béton, de brique et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition et des résidus du secteur de la pierre de taille](#)
- [Directive 019 sur l'industrie minière](#)
- [Lignes directrices sur l'industrie du sciage et des matériaux dérivés du bois](#)
- [Lignes directrices sur la gestion du bois traité](#)
- [Guide de modélisation de la dispersion atmosphérique](#)
- [Guide d'instruction - préparation et réalisation d'une modélisation de la dispersion des émissions atmosphériques - Projets miniers](#)

- [Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales](#)
- [Guide d'estimation de la concentration de dioxyde d'azote dans l'air ambiant](#)
- [Normes et critères québécois de qualité de l'atmosphère](#)

# 1. Caractéristiques des sources d'émission et identification des procédés, des activités et des équipements générateurs

## 1.1 Sources fixes d'émission

### 1.1.1 Votre projet présente-t-il une ou plusieurs sources fixes d'émission de contaminants dans l'atmosphère<sup>1</sup> (art. 18(1) REAFIE)?

Oui  Non

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 1.2.*

### 1.1.2 Cochez les situations qui s'appliquent à votre projet (art. 18(1) REAFIE).

Case à cocher (plusieurs choix possibles)

- Présence d'un procédé, d'une activité ou d'un équipement, autre qu'un équipement utilisant des combustibles ou une source d'émission diffuse, qui émet des contaminants dans l'atmosphère<sup>1</sup>.
- Présence d'un équipement utilisant des combustibles, autre que des véhicules roulants (ex. : appareil de combustion<sup>2</sup>, four industriel<sup>3</sup>, etc.).

### 1.1.3 Décrivez toutes les sources fixes d'émission de contaminants présentes en reproduisant les deux modèles de tableau fournis à la section 9 (art. 18(1) REAFIE).

Si un schéma du procédé ou un diagramme d'écoulement pour ces deux types d'émissions est disponible, vous pouvez le joindre à votre demande.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

### 1.1.4 Fournissez les caractéristiques de chaque point d'émission identifié aux tableaux de description précédents en reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 9 (art. 18(1) REAFIE).

Le débit et la vitesse d'émission doivent correspondre à la capacité nominale d'alimentation ou de production, à la capacité calorifique nominale ou à la puissance nominale, selon le cas.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 1.2 Sources diffuses d'émission

### 1.2.1 Votre projet présente-t-il une ou plusieurs sources diffuses d'émission de contaminants atmosphériques (art. 18(1) REAFIE)?

Exemples de sources diffuses d'émission : aires de circulation, aires d'entreposage et de manutention de matières en vrac, points de transfert ou de transbordement de matières, etc.).

Oui  Non

*Si vous avez répondu Non, passez à la section 2.0.*

### 1.2.2 Décrivez toutes les sources diffuses d'émission de contaminants atmosphériques en reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 9 (art. 18(1) REAFIE).

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 2. Nature et taux d'émission des contaminants

### 2.1 En reproduisant le modèle de tableau fourni à la section 9, identifiez tous les contaminants susceptibles d'être émis dans l'atmosphère<sup>1</sup> par votre projet (art. 18(1) REAFIE).

Indiquez le taux d'émission pour chacune des sources identifiées à la section 1 et ce, selon la capacité nominale d'alimentation ou de production ou encore selon la capacité calorifique nominale ou la puissance nominale, selon le cas.

Si, pour un contaminant, aucune norme ou critère de qualité de l'atmosphère<sup>1</sup> n'est disponible, une évaluation de la toxicité de ce contaminant devra être faite. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez contacter la direction régionale du ministère.

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

### 2.2 Fournissez les pièces justificatives des calculs des niveaux d'émission inscrits et tout autre renseignement ou document permettant de démontrer la conformité du projet à la Loi ou à l'un de ses règlements (ex. émissions calculées par un ingénieur, rapport d'échantillonnage réalisé selon les méthodes de référence, informations du fabricant de l'équipement, etc.) (art. 18(1) REAFIE).

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 3. Modélisation de la dispersion atmosphérique

Le [Guide de la modélisation de la dispersion atmosphérique](#) et le [Guide d'instructions - Préparation et réalisation d'une modélisation de la dispersion des émissions atmosphériques - Projets miniers](#) présentent la méthodologie et les modèles préconisés par le ministère pour la réalisation d'une étude de dispersion atmosphérique. Afin de vous assurer que la modélisation est conforme aux exigences du ministère, il est fortement recommandé de faire valider le devis auprès du ministère avant de déposer le modèle de dispersion atmosphérique requis dans le cadre de votre demande d'autorisation. Cette validation assure également une analyse plus rapide de votre demande. Pour faire valider votre devis, téléchargez et remplissez le formulaire [Devis de modélisation de la dispersion atmosphérique](#).

Notez que toutes les sources d'émission de contaminants atmosphériques doivent être présentées dans la modélisation de la dispersion atmosphérique, même celles qui sont issues d'une activité ou d'un équipement exempté d'une autorisation ministérielle ou encadré par une déclaration de conformité.

### 3.1 Votre projet ou l'une de ses activités requière-t-il le dépôt d'une modélisation de la dispersion atmosphérique<sup>4</sup> en vertu des articles 79, 87, 95, 108, 123, 126 et 247 du [REAFIE](#) (art. 18(2) REAFIE)?

Oui  Non

*Si vous avez répondu Non, passez à la question 3.3.*

**3.2 Joignez la modélisation de la dispersion atmosphérique<sup>4</sup> réalisée par un professionnel<sup>5</sup> ou une autre personne compétente et complétez la liste de vérification ci-dessous pour vous assurer que votre document contient minimalement les renseignements exigés à l'annexe H du [RAA](#) (art. 18(2) REAFIE).**

#### Liste de vérification

##### Renseignements demandés :

- Nom et version du modèle utilisé
- Options autres que celles par défaut
- Choix de l'environnement (rural/urbain)
- Dimension du domaine de modélisation
- Scénario(s) de modélisation
- Caractéristiques physiques des sources d'émission
- Calculs effectués pour obtenir les taux d'émission

##### Renseignements supplémentaires demandés pour une modélisation de niveau 2 :

- Description de la grille des points de calcul
- Provenance et période des données météorologiques
- Caractéristiques de surface nécessaires à la préparation des fichiers de données météorologiques

**3.3 La demande d'autorisation concerne-t-elle la construction ou la modification d'une source fixe de contamination ou l'augmentation de la production d'un bien ou d'un service susceptible d'augmenter la concentration dans l'atmosphère<sup>1</sup> d'un contaminant mentionné à l'annexe K du [RAA](#) au-delà de la valeur limite prescrite pour ce contaminant (art. 18(2) REAFIE)?**

Oui  Non

*Si vous avez répondu Non, passez à la question 3.5.*

**3.4 Conformément à l'article 197 du [RAA](#), joignez la modélisation de dispersion atmosphérique<sup>4</sup> réalisée par un professionnel<sup>5</sup> ou une autre personne compétente et complétez la liste de vérification (question 3.2) pour valider que votre document renferme tous les renseignements exigés à l'annexe H du [RAA](#).**

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

**3.5 Fournissez les renseignements ou les documents permettant de démontrer que les contaminants rejetés dans l'atmosphère<sup>1</sup> ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort d'un être humain, de causer des dommages ou de porter autrement préjudice à la qualité de l'environnement, aux écosystèmes, aux espèces vivantes ou aux biens.**

Le ministère recommande l'utilisation des modèles de dispersion atmosphérique<sup>4</sup> prescrits à l'annexe H du [RAA](#) pour l'évaluation de cet impact. Au besoin, complétez la liste de vérification (question 3.2) pour vous assurer que votre document contient minimalement les renseignements exigés à l'annexe H du [RAA](#).

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

**(Nbre de caractères = 5000)**

## 4. Localisation des sources d'émission

**4.1 En plus des éléments et des données géospatiales demandés dans le formulaire *Description du projet* relativement à la localisation, vous devez fournir sur un ou plusieurs plans de localisation les éléments supplémentaires suivants en lien avec les rejets atmosphériques (art. 17 al. 2 (1) et (2) REAFIE) :**

- les points de rejets dans l'atmosphère<sup>1</sup>, identifiés de la même façon que dans le présent formulaire;
- les points de mesure et/ou d'échantillonnage et de toute autre installation utilisée à cette fin.

Pour connaître la localisation de l'activité, le ministère exige les données géospatiales (SHP, KML, GPX ou GeoJson) et un plan de localisation du site afin de pouvoir visualiser de façon précise l'emplacement des diverses activités d'un projet.

En l'absence de données géospatiales, les coordonnées géographiques des éléments cités doivent être indiquées sur le plan ou transmises dans un fichier séparé (Word ou Excel).

Nom du document/fichier	Section
(Nbre de caractères = 30)	(Nbre de caractères = 20)
(Nbre de caractères = 30)	(Nbre de caractères = 20)
(Nbre de caractères = 30)	(Nbre de caractères = 20)
(Nbre de caractères = 30)	(Nbre de caractères = 20)

## 5. Mesures d'atténuation, de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle

### 5.1 Mesures d'atténuation

**5.1.1 Un abat-poussière est-il utilisé pour le contrôle des émissions de particules (art. 18(3) REAFIE)?**

Oui  Non

Le cas échéant, précisez le type d'abat-poussière utilisé.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères = 500)
----------------------------

**5.1.2 Décrivez toute autre mesure proposée pour prévenir, éliminer ou réduire l'émission de contaminants dans l'atmosphère<sup>1</sup> (art. 18(3) REAFIE).**

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères = 2000)

## 5.2 Mesures de suivi, d'entretien, de surveillance et de contrôle

**5.2.1 Énumérez les sources d'émission munies d'équipements de surveillance en continu et précisez le type d'équipement et les paramètres enregistrés (art. 18(4) REAFIE).**

S'il s'agit d'une exigence réglementaire, fournissez la référence légale, incluant le numéro de la section ou de l'article visé.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères = 2000)



**5.2.2 Énumérez les sources d'émission visées par des mesures de contrôle des émissions atmosphériques (échantillonnage) et précisez les paramètres mesurés et la fréquence des mesures (art. 18(4) REAFIE).**

S'il s'agit d'une exigence réglementaire, fournissez la référence légale, incluant le numéro de la section ou de l'article visé.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères = 2000)

**5.2.3 Indiquez les sources d'émission pour lesquelles des registres sont tenus et précisez la fréquence et la nature des informations consignées (art. 18(4) REAFIE).**

S'il s'agit d'une exigence réglementaire, fournissez la référence légale, incluant le numéro de l'article ou de la section visé.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères = 2000)

**5.2.4 Indiquez les sources d'émission visées par la réalisation périodique d'une modélisation de la dispersion atmosphérique<sup>4</sup> de certains contaminants et précisez les contaminants à modéliser et la fréquence de modélisation (art. 18(4) REAFIE).**

S'il s'agit d'une exigence réglementaire, fournissez la référence légale, incluant le numéro de la section ou de l'article visé.

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères = 2000)

**5.2.5 Décrivez toute autre mesure de suivi, d'entretien, de surveillance ou de contrôle envisagée pour réduire l'émission de contaminants atmosphériques (art. 18(4) REAFIE).**

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères = 2000)

## 6. Informations complémentaires

**6.1 Fournissez tout autre renseignement ou joignez tout autre document permettant de démontrer la conformité du projet ou de l'activité aux normes, conditions, restrictions et interdictions prescrites en vertu de la Loi ou de l'un de ses règlements ou par une autorisation délivrée au terme d'une procédure d'évaluation et d'examen des impacts (art. 18(5) REAFIE).**

*Saisir les informations ou indiquer le nom du document et la section.*

(Nbre de caractères = 1000)

## 7. Services de professionnels ou d'autres personnes compétentes

7.1 Les services d'un professionnel<sup>5</sup> ou d'une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire (art. 16 al. 1 (3) REAFIE)?

Oui  Non

7.2 Joignez une [Déclaration du professionnel ou autre personne compétente](#) pour chaque professionnel<sup>5</sup> ou personne compétente concerné (art. 16 al. 1 (3) REAFIE).

Document : \_\_\_\_\_ Section : \_\_\_\_\_

## 8. Lexique

<sup>1</sup> **atmosphère** : air ambiant qui entoure la terre, à l'exclusion de l'air qui se trouve à l'intérieur d'une construction ou d'un espace souterrain (art. 1 [LQE](#)).

<sup>2</sup> **appareil de combustion** : appareil à échange thermique indirect utilisant un combustible pour les fins de chauffage, pour les fins d'un procédé industriel ou pour la production d'électricité ([art. 55 RAA](#)).

<sup>3</sup> **four industriel** : appareil à échange thermique direct utilisant un combustible pour les fins d'un procédé industriel ([art. 55 RAA](#)).

<sup>4</sup> **modélisations de la dispersion atmosphérique** : il existe deux modèles :

- Le modèle de niveau 1 est utilisée dans le cas d'une source unique d'émission d'un seul contaminant dans l'atmosphère<sup>1</sup>.
- Le modèle de niveau 2 est exigée lorsqu'il y a plus d'une source d'émission émettant le même contaminant ou lorsque, pour une source unique, la concentration d'un des contaminants, calculée à l'aide d'un modèle de niveau 1 est jugée significative suivant la relation suivante :
  - $C \geq 4 \times (VL - C_i) / 5$  où VL et  $C_i$  sont, respectivement, la valeur limite et la concentration initiale prévues aux annexes G et K du [RAA](#).

\*Dans le cas d'une activité visée à l'article 247 du REAFIE, une modélisation de la dispersion atmosphérique des odeurs de niveau 2 doit être fournie.

<sup>5</sup>**professionnel** : un professionnel au sens de l'article 1 du [Code des professions](#) (chapitre C-26) est assimilé à un professionnel ou toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité exercée par un professionnel appartenant à cet ordre (art. 3 REAFIE).

## 9. Modèles de tableau

Cette section présente les modèles de tableau à reproduire. Utilisez celui qui correspond à la question.

*Modèle 1 – Question 1.1.3 : Description des sources d'émissions de contaminants dans l'atmosphère provenant d'un procédé, d'une activité ou d'un équipement*

Code d'identification du point d'émission (tel qu'identifié sur les plans soumis)	Procédé, activité ou équipement générateur	Appareil ou équipement d'épuration des émissions	
		Oui ou Non	Si oui, indiquez le type.
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.1.3.</i>			

**Modèle 2 – Question 1.3.3 : Description des sources d'émissions de contaminants dans l'atmosphère provenant d'un équipement utilisant des combustibles**

Code d'identification du point d'émission (tel qu'identifié sur les plans soumis)	Équipement	Capacité calorifique nominale <sup>6</sup> de l'équipement (MW)	Puissance nominale <sup>7</sup> de l'équipement (MW)	Échange thermique		Combustible utilisé				Appareil ou équipement d'épuration des émissions	
				Type : - Direct - Indirect	Si indirect, fluide caloporteur utilisé	Type	Quantité annuelle maximale utilisée (incluant l'unité de référence)	Valeur calorifique (MJ/kg sec, MJ/L ou MJ/m <sup>3</sup> )	Composition <sup>8</sup>	Oui ou Non	Si Oui, indiquez le type
				Inscrivez si le type d'échange thermique est de type direct ou indirect.							
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.1.3.</i>											

<sup>6</sup> Débit calorifique maximal d'alimentation de l'équipement selon les spécifications fournies par le fabricant.

<sup>7</sup> Puissance utile maximale de l'équipement selon les spécifications fournies par le fabricant.

<sup>8</sup> Teneur du combustible en halogènes totaux (masse sec), en soufre (masse/masse sec), en métaux, en humidité, etc.

**Modèle 3 – Question 1.1.4 : Caractéristiques des points d'émission**

Code d'identification du point d'émission (tel qu'identifié sur les plans soumis)	Type de sortie	Diamètre du point d'émission (m)	Hauteur du point d'émission au-dessus du bâtiment (m)	Débit d'émission (m <sup>3</sup> /h)	Vitesse d'émission (m/s)	Température des émissions à la sortie (°C)	Fréquence d'émission
	Indiquez si le type de sortie est horizontale, verticale ou munie d'un chapeau.						Indiquez si la fréquence d'émission est à intermittence ou en continue.
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.1.4.</i>							

**Modèle 4 – Question 1.2.2 : Description des sources diffuses d'émission de contaminants dans l'atmosphère**

Code d'identification de la source d'émission (tel qu'identifié sur les plans soumis)	Description de la source d'émission	Type de matériel entreposé ou manutentionné, s'il y a lieu (incluant la nature, la granulométrie et la quantité)	Type d'entreposage ou mode de manutention, s'il y a lieu	Superficie de la source d'émission (m <sup>2</sup> )
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 1.2.2.</i>				

**Modèle 5 – Question 2.1 : Contaminants générés et taux d'émission**

Contaminant	N° CAS (Chemical Abstracts Service), s'il y a lieu	Contaminant listé à l'annexe K du RAA	Contaminant listé au document <u>Normes et critères québécois de qualité de l'atmosphère</u>	Code d'identification de la ou des sources d'émission (point d'émission ou source d'émission diffuse, tel qu'identifié sur les plans soumis)	Taux maximal d'émission (incluant l'unité de référence (g/s, g/m2 sec, unités d'odeur/sec ou unités d'odeurs/m2 sec.)	Norme réglementaire d'émission à la source	
		Oui ou Non	Oui ou Non			Source visée Oui ou Non	Si source visée, référence légale et le numéro de l'article ou de la section concerné.
<i>N'oubliez pas de préciser le nom du document et la section à la question 2.1.</i>							